

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MERCREDI 24 JUIN 2020

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit,
Jacqueline Moreau, Arlette De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 20h00.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 27 mai 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 27 mai 2020.

B. SEANCE PUBLIQUE

1. Service financier – Compte annuel 2019 – Arrêt

Après l'avis favorable de l'équipe de gestion (MAT) et sous réserve de l'avis favorable du comité de concertation commune-CPAS, le Bureau permanent décide de porter le point 'Compte annuel 2019' à l'ordre du jour de l'assemblée du 24/6/2020 du Conseil du CPAS.

2. Patrimoine – Vente de terrains au Bosch – Recherches archéologiques subséquentes

Il est décidé d'attribuer le marché des recherches archéologiques au Bosch – phase 3 au Vlaams Erfgoedcentrum au prix estimé de 22.320 euros hors TVA.

Le Bureau permanent prend connaissance du coût estimé des éventuelles recherches de sciences naturelles à réaliser sur les traces trouvées, et soumettra ce dossier au Conseil du CPAS.

Les frais seront répartis comme suit : 2723/8400^e pour le CPAS et 5677/8400^e pour la Fabrique d'Eglise.

3. Politique et Organisation – Notification des décisions du Bureau permanent

4. Politique et Organisation – Cadre général du contrôle organisationnel commune et CPAS

Le Conseil du CPAS approuve le cadre général du contrôle organisationnel.

5. Politique et Organisation – Rapport du contrôle organisationnel 2019

Le Conseil prend connaissance du rapport interne obligatoire sur le contrôle organisationnel de l'année 2019.

6. Politique et Organisation – Ethias – Assemblée générale – Désignation d'un représentant

Carol Delers, domicilié avenue Roi Albert I^{er} 19 à 1780 Wemmel, est désigné en tant que représentant du CPAS à l'Assemblée générale d'EthiasCo SCRL pour la durée restante de la législature.

Marc Joseph, domicilié Obberg 131 à 1780 Wemmel, est désigné en tant que suppléant pour le CPAS en vue des Assemblées générales d'EthiasCo SCRL pour la durée restante de la législature.

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le xx/xx/xxxx.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.